

# **Demande du Transporteur et du Distributeur relative au poste Bélanger**

## **Traitements comptables et financiers**

**R-3750-2010**

**Régie de l'énergie  
Rencontre technique**



# Plan de la présentation

- **Traitements comptables**
- **Frais financiers et provision**



# Traitements comptables

- **Traitement comptable relié au démantèlement de ligne (particulièrement la seconde ligne démantelée)**
  - D-2002-95 : la Régie reconnaît la pratique réglementaire
  - Projets d'investissements avec remplacement : amortissement sur la durée de vie utile des nouveaux actifs
  - Section à 12 KV qui sera démantelée en 2017 : amortissement sur la durée de vie restante des actifs mis en service en 2013 et 2014
  
- **Traitement comptable de la valeur nette des actifs démantelés**
  - La valeur nette des actifs est évaluée à 1M\$
  - Comptabilisée aux charges à la mise en service du projet conformément au chapitre 3475 du manuel de l'ICCA et à la décision D-2009-015 de la Régie
  - Les montants requis pour retraits d'actifs - demandés annuellement à la Régie dans la pièce HQT-6, Document 3 « Autres charges » du dossier tarifaire



# Autres traitements

- **Clarifier le traitement des frais financiers (à quel moment sont-ils inclus au coût du projet)**
  - Imputation aux coûts du projet au fur et à mesure qu'ils sont assumés dans le projet
  - D-2002-95 : la Régie reconnaît le traitement de la comptabilisation des frais financiers
  - Les frais financiers cessent de se cumuler à la mise en service du projet
  
- **Traitement des crédits qui sont retournés à HQT (provision)**
  - Les sommes engagées (budget) et non utilisées ne sont pas imputées au projet
  - Le coût final du projet correspond au montant réellement déboursé au cours du projet

